

---

**8<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mercredi le 26 octobre 2022, 19 h,  
Séance tenue au Centre de services St-Benoit  
3454 rue Rochambeau**

---

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M	Jacques Pelchat	Président
M.	Pierre Laurin	Secrétaire
M <sup>me</sup>	Andréa Giguère	Trésorière
M <sup>me</sup>	Maryse Vaillancourt	Administratrice
M <sup>me</sup>	Renée Paradis	Administratrice
M.	Real Jean	Administrateur
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :**

M.	Dave Gagnon Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M <sup>me</sup>	Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

**ÉTAIENT ABSENT.E.S :**

M <sup>me</sup>	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M <sup>me</sup>	Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M <sup>me</sup>	Valérie Poirier	Administratrice
M <sup>me</sup>	Johanne Elsener	Administratrice
M.	Luc Fournier	Administrateur

Six citoyen.ne.s sont présent.e.s

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Pelchat ouvre la réunion à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jacques Pelchat fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées.

### Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption des procès-verbaux du 25 mai 2022 et du 28 septembre 2022	19 h 03
4. Communications publiques	19 h 05
5. Période d'information par les membres du conseil municipal	19 h 10
6. 1 <sup>ère</sup> période de questions et commentaires du public	19 h 20
7. Fonctionnement du conseil	19 h 35
• Retour sur la déontologie et l'éthique	
• Plan d'action du conseil de quartier	
8. Suivi des dossiers en cours	20h 00
• Rue du Campanile	
• Sécurité routière	
• Réseau structurant de transport en commun	
9. Nouveaux dossiers	
10. 2 <sup>e</sup> période de questions et commentaires du public	20 h 25
11. Trésorerie	20 h 40
12. Divers	20 h 45
13. Levée de l'assemblée	20 h 50

## **RÉSOLUTION 22-CA-45**

Sur proposition de M. Pierre Laurin, appuyée par M<sup>me</sup> Maryse Vaillancourt, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

## 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2022 & DU 28 SEPTEMBRE 2022

M. Jacques Pelchat demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 25 mai 2022. M. Jacques Pelchat indique que les deux premiers paragraphes du point 13 étaient à revoir. Il en a discuté avec M. Jean-Luc Lavoie et le texte révisé a été envoyé aux autres membres du Conseil. Les membres partagent leur avis sur le texte suivant :

M. Jean-Luc Lavoie évoque le souhait que les membres du Conseil de quartier puissent obtenir des mises à jour régulières au sujet des grands dossiers du quartier de la part de la conseillère, comme le font les membres du conseil municipal qui participent aux Conseils de quartier de leurs districts respectifs. M. Lavoie fait notamment référence au projet du centre communautaire de la Pointe-de-Saint-Foy et indique qu'en absence de suivis de la part de

l'élue, que des dispositions au règlement sur le fonctionnement des Conseils de quartier rendraient possible la transmission de ces informations. M. Lavoie fait alors la lecture du second paragraphe de l'article 45 du règlement: «Le comité exécutif peut également désigner un membre du conseil de la ville à titre de porte-parole auprès du Conseil de quartier afin d'assurer la liaison entre le comité exécutif, le Conseil de quartier et son conseil d'administration. La personne désignée a le droit d'assister aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées du Conseil de quartier avec droit de parole. Elle n'y a toutefois pas le droit de vote et elle n'est pas considérée pour déterminer s'il y a quorum».

#### **RÉSOLUTION 22-CA-46**

Sur proposition de M. Jacques Pelchat, appuyée par M<sup>me</sup> Andréa Fournier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 25 mai avec la modification susmentionnée.

*Adoptée à la majorité*

M. Jacques Pelchat sonde les membres du Conseil quant au procès-verbal du 28 septembre.

#### **RÉSOLUTION 22-CA-47**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Maryse Vaillancourt, appuyée par M<sup>me</sup> Andréa Giguère, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4. COMMUNICATIONS PUBLIQUES**

M. Jacques Pelchat a assisté à la conférence du maire de Québec qui portait sur [les artères commerciales qui ont bénéficié d'une revitalisation](#), soit la rue Racine, l'avenue Royale et l'avenue Myrand. Elle travaille à identifier de nouvelles artères pour 2023. Dans le quartier Saint-Sacrement, une portion du chemin Sainte-Foy (entre la rue Eymard et l'avenue Holland) deviendra une artère commerciale animée. Plus à l'ouest dans Sainte-Foy, la rue du Campanile est également considérée pour faire partie du projet.

Au sujet de l'agrandissement de l'École du Campanile, il fait part que le conseil d'arrondissement a adopté des dérogations afin de permettre une entrée supplémentaire pour entrer sur le stationnement de l'école.

### **5. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M<sup>me</sup> Anne Corriveau a transmis à M. Pelchat les points qu'elle souhaitait présenter :

Au sujet de la rue du Campanile :

Le jeudi 20 octobre dernier a eu lieu une rencontre entre les représentants des six copropriétés accompagnés de leur gestionnaire désigné, les représentants de la propriété commerciale et le propriétaire de la RPA. La rencontre s'est déroulée avec les gens de la direction et les professionnels de la Ville et ce, afin de faire le point sur

les critères d'une possible municipalisation de la rue du Campanile. Une première: tous les acteurs principaux impliqués, et à qui revient la décision d'une municipalisation, étaient à la même table. Ce fut une rencontre cordiale où tous étaient très satisfaits de l'initiative. M<sup>me</sup> Maryse Vaillancourt était présente à titre de membre d'un conseil d'administration de l'une des copropriétés concernées.

Le lundi 24 octobre dernier, la Ville a également fait une annonce quant à la dynamisation des artères commerciales. La rue du Campanile a été considérée parce qu'elle possède tous les critères requis; densité, diversité de commerces présents, l'aménagement général de la rue, le cadre bâti et la possibilité de dévier la circulation automobile temporairement pour favoriser l'accès aux piétons. Aucune description précise n'a encore été établie, car la Ville veut développer les projets de dynamisation avec la communauté. L'intérêt des résidents et commerçants du secteur sera sondé afin de leur permettre de partager leur vision. M. David Weiser, responsable du développement économique, et elle-même seront parties prenantes de ce dossier.

Rond de virée à l'entrée du Boisé Neilson, à l'est du CHSLD :

Des pancartes interdisant aux camions de déneigement de souffler la neige seront installées là où se trouvent les blocs de béton, afin de protéger les nouveaux arbres plantés le 17 septembre dernier. Aussi, pour une période maximale entre 2 et 4 ans, des clôtures à neige de plastique oranges seront montées sur des 2 X 4 en bois fixés sur les blocs de béton.

Travaux de construction du tramway :

Des travaux de construction de massifs des réseaux techniques urbains préalables à la construction du tramway auront lieu les 28 et 29 octobre prochain, entre le boulevard Pie-XII et l'avenue Bégon, de 21h à 7h. Un plan de communication informera les résidents et les gens d'affaires du secteur de la nature des travaux qui seront effectués.

Concernant les travaux du tramway, le Bureau de projet a tenu une rencontre virtuelle avec les résidents des rues Pélissier, Senneterre et Pie XII. Il s'agissait d'une rencontre entre les professionnels du bureau de projet et les propriétaires riverains de la ligne d'Hydro-Québec. Ce fut une très bonne rencontre, très rassurante pour les citoyens. Jacques Pelchat avait été invité et a été présent pour représenter le Conseil de quartier.

Spectacle reconnaissance des bénévoles :

La conseillère termine en mentionnant aux membres du Conseil qu'ils et elles sont tous bienvenus à la soirée spectacle « Reconnaissance des bénévoles 2022 » à la Salle Albert-Rousseau le 15 novembre prochain en après-midi ou en soirée.

## **6. 1<sup>ERE</sup> PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Il n'y a pas d'intervention.

## **7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

### 7.1 Retour sur la déontologie et l'éthique

M. Dave Gagnon-Pelletier partage, à l'aide d'un support visuel, une présentation sur la déontologie et l'éthique auxquelles on souhaite que les membres d'un Conseil de quartier adhèrent dans l'exercice de leurs fonctions. Il rappelle qu'une personne qui a un conflit d'intérêt par rapport à un dossier ou un sujet traité doit se retirer, le temps que les autres membres délibèrent. Il rappelle également l'importance du respect et de la civilité entre membres du Conseil lors des délibérations. Une discussion s'en suit avec les citoyens et les membres du Conseil.

### 7.2 Plan d'action du conseil de quartier

M. Jacques Pelchat présente au Conseil la mise à jour des responsabilités sur les sujets à travailler durant l'année.

Un citoyen aimerait que l'on intègre un volet culturel dans la revitalisation de la rue du Campanile. M. Réal Jean confirme qu'un comité a été formé pour se pencher sur cette problématique en séance de travail et qu'il travaille sur ce qu'il est possible de faire pour mettre en valeur l'aspect culturel sur cette artère.

## **RÉSOLUTION 22-CA-48**

Sur proposition de M. Réal Jean, appuyée par M. Jean-Luc Lavoie, il est résolu d'adopter cette mise à jour des dossiers du plan d'action (sans titulaires attitrés).

*Adoptée à l'unanimité*

## **8. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS**

### 8.1 Rue du Campanile

M. Jacques Pelchat mentionne qu'à la suite de la rencontre entre la Ville et les représentants des six copropriétés et des deux propriétaires immobiliers de la rue du Campanile, au sujet d'un processus de municipalisation éventuelle de la rue, le dossier suit son cours.

M. Jean-Luc Lavoie mentionne l'intérêt des gens d'affaires du coin pour recréer une association de marchands dans le secteur la rue du Campanile.

### 8.2 Sécurité routière

M. Jacques Pelchat a consulté le rapport de M. Luc Fournier sur les sites de traverses piétonnières et les endroits qui sont les plus problématiques. Luc Fournier continuera de peaufiner le rapport et reviendra le présenter au conseil de quartier.

M. Jacques Pelchat propose que le Conseil se penche sur les questions de sécurité routière entourant l'agrandissement de l'École du Campanile et considérant qu'il y

aura une augmentation du nombre d'élèves, en parallèle avec les modifications qui seront faites sur ce territoire : nouvelle entrée de stationnement, arrivée du tramway, Montée Mendel. Le Conseil fera de même quant à la sécurité routière autour de l'École Filteau.

M. Jean-Luc Lavoie suggère d'inviter la directrice de l'École du Campanile pour venir présenter les mesures d'agrandissement.

### 8.3 Réseau structurant de transport en commun

M. Jacques Pelchat participera à la présentation sur le Comité de liaison avec la communauté dans le cadre du projet de tramway de Québec qui se tiendra demain soir.

Étant donné que les deux proposantes de la résolution sur la montée Mendel sont absentes, ce sujet est reporté à la prochaine assemblée. M. Jacques Pelchat précise que la montée Mendel sera dissociée du projet de tramway. Pour ce dernier, la résolution de 2019 ne sera pas reprise au Conseil de quartier puisque le projet a évolué depuis.

## **9. NOUVEAUX DOSSIERS**

Il n'y a pas d'intervention.

## **10. 2<sup>e</sup> PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Un citoyen aimerait avoir plus d'informations sur le futur centre communautaire. M. Jacques Pelchat répond qu'il remplacera l'ancien centre communautaire qui se situait dans une ancienne école primaire. La construction suit son cours, le stationnement et le jardin solidaire sont déjà en place. Le Conseil y sera également présent pour tenir ses assemblées et échanger avec les citoyen.ne.s. Une présentation par une responsable de la Ville sera faite au Conseil dans les prochains mois.

### **RÉSOLUTION 22-CA-49**

Sur proposition de M. Jean-Luc Lavoie, appuyée par M. Jacques Pelchat, il est résolu de réitérer la demande faite à la Ville pour obtenir une présentation sur le nouveau centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy.

*Adoptée à la majorité*

Un citoyen, travailleur de milieu pour l'[Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées \(AQDR\)](#) qui représente des aîné.e.s isolé.e.s et vulnérables, présente au Conseil son mandat qui consiste à référer les personnes dans le besoin aux ressources appropriées. Il invite le Conseil à partager son offre de services.

Un autre citoyen demande quels sont les dossiers prioritaires du Plan d'action. M. Jacques Pelchat répond que les questions d'animation dans le quartier (tel que sur la

rue du Campanile) et de sécurité routière font partie des priorités. M<sup>me</sup> Andr ea Gigu re ajoute que la p rennit  du Conseil de quartier, de m me que la diffusion de son r le aupr s des citoyen.ne.s, ont fait l'objet de beaucoup d'efforts des membres durant la derni re ann e.

## **11. TR SORERIE**

M<sup>me</sup> Andr ea Gigu re mentionne que l'acc s au compte *Acc s D* du Conseil est d sormais entre les mains des signataires du Conseil de quartier actuel.

La tr sori re attend  galement un retour sur une question technique de Desjardins pour payer M<sup>me</sup> C cile Baldy pour la r daction des proc s-verbaux de mai et juin dernier.

Elle indique qu'il reste actuellement un solde de 881,80 \$ au compte.

Paielement de la secr taire de soutien

### **R SOLUTION 22-CA- 50**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Andr ea Gigu re, appuy e par M. Jacques Pelchat, il est r solu d'octroyer 100\$   M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la r daction du proc s-verbal de la pr sente s ance.

*Adopt e   l'unanimit *

## **12. DIVERS**

Il n'y a pas d'interventions.

## **13. LEV E DE LA S ANCE**

L'ordre du jour  tant  puis , il est r solu de lever la s ance.

*Adopt e   l'unanimit *

Il est 21 h 00.

Proc s-verbal r dig  par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et r vis  par M. Jacques Pelchat et M. Pierre Laurin.

---

M. Jacques Pelchat, Pr sident

---

M. Pierre Laurin, secr taire